

Jeudi 25 juin 2020

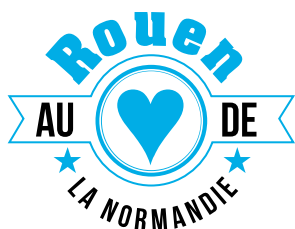
## Dimanche 28 juin, quelles mesures sanitaires sont prises pour permettre le bon déroulement du vote ?

Le gouvernement a confirmé la tenue du deuxième tour des élections municipales le dimanche 28 juin 2020. **Les 60 bureaux de vote de la Ville de Rouen seront ouverts de 8h à 18h.** Afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote et garantir la sécurité des électeurs et de celles et ceux qui participent à l'organisation de l'élection, les mesures suivantes ont été prises :

- L'affichage des consignes données par l'Etat sera effectué à l'entrée et à l'intérieur des 60 bureaux de vote de la Ville afin de rappeler les gestes barrières. **Le nombre maximum d'électeurs présents simultanément dans chaque bureau a été fixé à 3 électeurs par le gouvernement.** En cas de file d'attente, la priorité sera donnée aux personnes vulnérables pour accéder aux bureaux
- Des points d'eau avec du savon seront à disposition des électeurs dans chaque bureau de vote pour pouvoir se laver les mains. Du gel hydroalcoolique sera également mis à disposition des électeurs et des personnes présentes dans les bureaux avant et après le vote
- Les stylos sont prévus en nombre et seront nettoyés régulièrement. **Les électeurs sont néanmoins invités à apporter leur propre stylo afin d'éviter à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile**
- Des équipes effectueront le ménage deux fois dans la journée (une fois le matin, une fois l'après-midi). Des lingettes seront également mises à disposition des membres du bureau afin de nettoyer régulièrement durant la journée les bureaux, les urnes...
- Les présidents, assesseurs et personnels administratifs chargés de tenir les bureaux seront tous équipés de masques chirurgicaux. En plus des masques, ils auront la possibilité de porter une visière (recommandé mais non obligatoire). Des panneaux de plexiglass pourront être également installés si nécessaire
- **Le port du masque étant obligatoire pour les électeurs, ces derniers sont invités à venir avec leur masque.** La Ville pourra néanmoins fournir un masque aux personnes qui en exprimeraient le besoin et qui n'en auraient pas



- **Toujours par précaution, il est aussi conseillé aux électeurs d'effectuer leur vote aux heures les moins fréquentées** (milieu de matinée 9h00/10h30, en début d'après-midi 13h00/16h00) afin de limiter la présence d'un trop grand nombre d'électeurs en même temps
- Les services de la Ville ont travaillé à la mise en œuvre des préconisations concernant l'organisation et l'aménagement des bureaux de manière à garantir la sécurité de tous (placement des tables et isolements, signalétique, etc.)
- Conformément à la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 18 juin dernier, **il n'y aura pas de soirée électorale à l'Hôtel de Ville dimanche soir**



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53